



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : CE/cb/2014-117/w

Votre correspond. : **Claude Emonts**

081 24 06 51

federation.cpas@uvcw.be

Monsieur Jean-Luc Crucke
Député wallon
Place de l'Hôtel de Ville, 1
7911 Frasnes-Lez-Anvaing

Annexe(s) : /

Namur, le 14 novembre 2014

L e t t r e o u v e r t e

Monsieur le Député,

J'aurais pu être heureux de savoir que vous aviez posé une question parlementaire sur l'avenir des CPAS ce qui eut pu vouloir dire que l'avenir du social vous importait.

Qu'en cette période de haute incertitude voisine de la tempête hivernale, vous alliez proposer des voies et moyens pour empêcher la catastrophe qui nous guette. Et qu'en aucun cas, il n'y avait dans votre démarche une volonté « impérialiste » que manifestent parfois certains municipalistes communaux, vis-à-vis du vilain méchant et autonome CPAS. Et que ne traduit bien entendu nullement votre empressement...

J'aurais dû me méfier... En effet, en ces temps où l'esprit comptable prend le pas sur toute autre forme d'analyse et de raison, un homme affichant au compteur mon âge canonique aurait dû craindre, redouter, que ce fut à nouveau l'irrésistible boulier compteur qui portât votre raisonnement...

J'eus d'abord un coup au cœur. Ciel bien entendu : selon vous il faut **RESTRUCTURER** ces choses informes que sont les CPAS. Je suppose, Monsieur le Député, que le CPAS de votre commune est à ce point éloigné de votre très structuré hôtel communal que vous n'avez jamais pu vous y rendre, y suivre les débats et observer ses activités, ce qui sans doute aurait pu vous permettre de voir que les CPAS sont des institutions très structurées et n'ont nul besoin de grande sœur pour ce faire. A l'occasion et sur simple demande, je peux vous organiser une visite des CPAS de Charleroi, Perwez, Wavre, Namur ou Liège, et vous pourrez ainsi comparer.

Vous me faites dans votre intervention au Parlement wallon l'honneur de dire mes propos mesurés. La mesure est en général une des rares qualités que je me reconnais moi-même. Mais cette modération, vous l'avez lue comme allant dans le sens de vos propos.

Ce n'est bien entendu pas le cas.

En effet, si je reconnais que des choses allant dans le sens d'une plus grande synergie entre nos institutions peuvent et doivent être faites, ce n'est pas dans l'unique optique d'un mouvement hégémonique, mais dans celui de la meilleure utilisation des moyens AU SERVICE DES DEUX INSTITUTIONS. Il ne peut y avoir selon moi de salut, et d'ailleurs également selon la Fédération des CPAS, de bonne solution, hors maintien des spécificités propres aux CPAS.

En effet, et c'est de la saine logique communale, si celle-ci est le lieu d'un affrontement idéologique plus ou moins grand entre majorité et opposition, le CPAS lui est le lieu de la recherche du consensus en faveur du bénéficiaire, mais aussi de l'intérêt collectif. C'est notre logique propre de proportionnalité des instances qui induit cela. Et c'est parfait ainsi.

Donnez aux choses quelques années et, si les deux institutions sont fusionnées, la logique qui correspond aux communes s'introduira comme par miracle au sein de ce que vous aurez créé pour remplacer le Conseil de l'Action Sociale. Et cela ne pourra que nuire fortement à l'action sociale et à l'intérêt de ceux qui sont forcés d'en dépendre. Dans cette même optique d'ailleurs, pour conserver l'efficacité déstructurée qui nous caractérise, il faut à mes yeux une double ligne hiérarchique sur les services fusionnés et ce, entre autres choses, vu les spécificités des métiers (pensons par exemple aux MR/MRS).

Je terminerai mon propos, pour aujourd'hui en tous les cas, par vous demander si vous comptez vous battre pour changer dès lors les règles de financement de l'aide sociale – attention : vous y serez contraint puisque ce seront les services de votre commune qui porteraient le poids de l'aide sociale et l'accusation infâme d'assistanat clientéliste.

Si comptez donc, réclamer un financement à 100 % des dépenses auxquelles vous contraindront les lois qui vous imposent de donner l'aide à celles et ceux qui sont dans les conditions pour la recevoir, comme elles nous y contraignent (à juste titre... sauf financièrement) aujourd'hui.

Sans doute la fusion entraînerait-elle alors le miracle si longtemps imploré par les CPAS : celui de l'équité.

En vous remerciant de m'avoir indirectement permis de préciser ces éléments.



Claude Emonts
Président de la Fédération des CPAS

Copie de ce courrier est adressée :

- *au Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul Furlan,*
- *au Ministre de l'Action sociale et de la Santé, Maxime Prévot,*
- *aux Chefs de Groupes du Parlement wallon,*
- *à la Commission de l'Action sociale et de la Santé du Parlement wallon,*
- *à la Commission des Pouvoirs locaux du Parlement wallon.*